

L'AURORE DES CANADAS

JOURNAL LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

DROITS ÉGAUX, JUSTICE ÉGALE.

VOL. II.—No. 8.

MONTREAL, MARDI MATIN, 26 MAI, 1840.

PRIX 3 SOUS.

POESIE CANADIENNE.

A SON EXCELLENCE LE TRÈS HONORABLE
CHARLES POULETT THOMSON Gouverneur-
Général de l'Amérique Britannique du
Nord.

Où ! j'ai repris ma lyre et ma voix d'Apollon,
Pour sauver ma patrie, et pour chanter ton nom :
Mon cœur a palpité d'espoir et d'allégresse
Et ma muse a juré d'honorer ta sagesse.
Un citoyen chéri souffrait dans un donjon,
Languissante victime, il périsait, THOMSON,
Si ton vertueux cœur, ami de la justice,
N'eut enfin confondu l'idole d'injustice
Qu'on adore en ces jours d'affreuse lâcheté :
Triomphe !... notre amour, oh, tu l'as racheté....
L'amour de tout un peuple et les chants d'un poète
Te seront chers à toi, comme ton âme est faité !
Je n'adore des grands ni les palais, ni l'or,
Je fouille dans leurs cœurs pour trouver le trésor,
Et quand de nobles pleurs ils couvrent l'infortune,
Que du pauvre orphelin la prière importune
Peut frapper sans effroi les échos d'un parvis
Et trouver des bons cœurs sous tes riches lambris,
Alors le mien s'émeut..... et cet être sublime,
L'image de ce Dieu devant qui je m'ahime,
Me remplit de respect, de confiance et d'amour,
J'aime à verser mon cœur dans ce fortuné jour.
Moissonne l'olivier et la palme adorée
Que décerne toujours une heureuse contrée
A l'être bienfaisant qui dresse ses autels
Dans les cœurs reconquis des généreux mortels.
Il est si doux, vois-tu, d'être nommé le père
D'un peuple dont le ciel te fit naître le frère,
De se savoir béni d'un monde tout entier,
De se ceindre le front d'un immortel laurier !
Toi, qui naquis sensible aux charmes de la gloire,
Toi, qui après ta course assure ta mémoire,
T'éterniser enfin par d'éclatants bienfaits,
Fais régner sur nous tous le bonheur et la paix :
Laisse épancher ton cœur avec foi dans nos âmes ;
D'hypocrites amis scrutés les noires trames ;
Sous un masque trompeur des vampires hideux
Pour mieux nous immoler, déguisés à tes yeux,
Cherchent à t'étouffer par de feintes caresses ;
Ils lécheront tes pas pour gagner tes largesses,
Et quand une autre idole aura tout leur encens,
Qu'ils seront d'un satrape esclaves courtoisans,
Ils flétriront alors les plus saintes journées,
Maudiront comme Tyr tes dernières années !
Mais quand d'un peuple entier le cri Simultané
S'élèvera pour toi, quand un front couronné
Courbera de respect autant que de confiance,
Alors tu lui diras : que vainqueur par clémence,
Tu partis adoré des généreux sujets
En laissant tous les cœurs comblés de tes regrets,
Qu'ils honorent les Lois comme leur Souverain
Et qu'ils sont trop français pour ignorer leur Reine !
Toi, révèle à son cœur les maux que nous souffrons :
Dis-lui que ses enfans plongés dans les prisons
Ont en vain réclamé sa royale clémence
Jusqu'à ce que par toi triompha l'innocence,
Que de pauvres martyrs ont répandu leur sang,
Que CHENIER repose... isolé.... dans un champ,
Que des mille orphelins sont à pleurer leur père,
Et qu'ils supplient son cœur d'exaucer leurs prières,
Qu'on immola DUQUETTE à peine à ses vingt ans,
Que mille comme lui périrent innocens !.....

J. G. BARTHE.

Montréal, ce 23 Mai, 1840.

LITTÉRATURE.

LES RENDEZ-VOUS.

CONTINUATION DU No. 6.

—Jean, lui dit-il, l'as-tu bien vue, cette demoiselle Clémence ?
—Oui monsieur, nous avons été plusieurs fois invités à dîner à Sceaux.
—Est-elle vraiment jolie ?
—Oui, monsieur, vraiment.
—C'est singulier, dit-il en lui-même, cette femme me trouble, elle m'agite, et je n'ai pas vu son visage.
—Monsieur, fit observer Jean, est resté bien long-temps auprès de Mlle Clémence.
Le lendemain l'ami complaisant qui avait temporairement attenté à la liberté de M. Alfred, le ramena à son père.

—Monsieur, dit M. le baron de Vigueux, vous avez des sociétés que je connais pas. Qu'est-ce qu'une Mme Girard, chez laquelle vous êtes assidu ?

—Mon père ! mon père....
—Il y a là une jeune personne pleine de talent, de grâce et de beauté.

—Oui, mon père.
—Vous lui faites la cour.

—Oui, mon père.
—Mais ignorez-vous, monsieur, que Mlle Clémence Girard n'est pas de ces jeunes personnes qu'il soit permis de compromettre ?

—Non, mon père ; mais....
—Vous aurez la bonté, monsieur, de ne plus retourner chez ces dames.... Je vous en prie, et vous savez ce que signifie cette prière....

—Vous êtes bien sévère pour moi, mon père.

M. de Vigueux en imposa facilement à son fils, et il espérait, en l'éloignant, couper court à une liaison qu'il croyait facile de rompre. Lorsque Jean, le domestique d'Alfred, se présenta devant lui.

—Monsieur, lui dit-il, vous êtes le maître ; vous pouvez me renvoyer quand il vous plaira ; il est donc nécessaire que je vous serve avec une fidélité que je n'ai pas pour M. votre fils. Voici une lettre....

M. de Vigueux prit la missive, lut la suscription, et après avoir hésité quelques instans, il l'ouvrit.

—Mon ami, disait cette épître, vous n'avez pas pu venir hier, je sais quel obstacle vous a arrêté ; je vous attends ce soir... à minuit, mon ami.

—CLEMENCE.

—Comprend-on cela ? se dit M. de Vigueux ah ! elle l'attend.... J'irai.

Le lendemain, à onze heures du soir M. de Vigueux, après avoir soigneusement claqué sa porte, monta à cheval, sans amener cette fois son domestique, et prit encore le chemin de Sceaux ; il arriva quelques minutes avant minuit, trouva la porte ouverte comme la nuit précédente, fit entrer son alezan qu'il attacha à un arbre, et après avoir refermé la porte, crainte de toute surprise, il s'achemina vers la petite salle de verdure. Sans s'être rendu compte de ses desseins, ni même de l'obscurité qui devait régner dans ce rendez-vous, M. le baron avait soigné sa toilette ; ses bottes étaient vernies ; son pantalon de cheval, d'une peau douce et parfumée, sortait des mains de l'ouvrier, son habit neuf serrait sa taille encore élégante, comme si ces détails fashionables eussent dû être remarqués.

—Il est donc écrit, se disait-il, que les jeunes filles mentiront toujours aux grands parens ; on a beau les flatter, les amadouer, ce qu'elles nous disent, à nous, n'est jamais ce qu'elles pensent... Cependant, ajoutait-il, en assurant son pas dans l'avenue, je ne suis pas un vieillard, je n'ai pas quarante ans. Quand je parais dans un salon je produis encore un certain effet.... Hier, elle m'écoutait avec tant de soin, me répondait avec une si grande émotion.... et au sortir de cette entrevue, de ce rendez-vous, car c'en était un, et j'y ai été bien traité, au lieu de songer à moi, elle écrit à mon fils !

M. de Vigueux s'avouait une chose : il aimait Mlle Clémence ; c'était fort mal ; un père aller ainsi sur les brisées de son fils ! Mais c'était vrai. Qu'allait-il donc faire ? Comment aborderait-il cette jeune fille, que pour la seconde fois il allait surprendre ? Serait-il un père irrité ou un amant jaloux ? Avant qu'il eût décidé avec lui-même cette question, il était dans la petite salle de verdure ; il était assis sur un banc de pierre et tenait dans ses mains une petite main mignonne qu'on ne retirait pas.

—C'est encore moi, dit-il ; ce n'est point Alfred.

Un petit rire léger lui répondit seul.

—Vous ne paraissez pas étonnée, ma demoiselle ; vous laissez votre main dans les miennes ; vous vous y attendiez donc ?

—Pas précisément, Monsieur, répondit une voix douce ; mais de deux choses l'une, ou Monsieur votre fils devait recevoir ma lettre, et alors je lui aurais répété les sages leçons que j'ai reçues de vous la nuit passée, ou cette lettre devait tomber dans vos mains, et dans ce cas j'attendais votre visite ; celle d'hier ne m'en faisait pas redouter une nouvelle.

A ces paroles M. de Vigueux ne se contenta plus, il y vit un aveu, une déclaration ; il lui sembla même qu'elles contenaient aussi un congé donné à son fils. Alors plus de remords, Alfred n'était pas aimé, il ne l'avait jamais été, et il ne le supplantait pas, il s'emparait tout naturellement d'une place inoccupée. Un homme de trente-huit ans, veuf depuis long-temps, riche, et qui a un fils, ne pense pas d'abord au mariage, il a de toutes autres idées ; et si cet homme se trouve pour la seconde fois, durant la nuit, seul avec une jeune fille, à des rendez-vous où elle a paru venir d'elle-même, s'il connaît à peine le nom de cette imprudente, s'il ignore sa position dans le monde, il y pense encore moins.—M. de Vigueux songea d'abord au malheur de Mlle Clémence, qui probablement avait une mère facile et et négligente ; puis il se demanda s'il ne devait pas profiter de sa bonne fortune. Il était jeune, pourquoi ne pas se conduire comme un jeune homme ? Il calcula ensuite qu'il avait à faire à une jeune fille spirituelle, sans doute, mais ignorante et naïve, et que loin d'être hardi, il lui convenait d'être un peu timide et très passionné ; il se jeta donc dans des déclarations sans fin, dans des sermens d'amour, des protestations.

—Mais, Monsieur, lui disait la jeune fille, toujours avec une voix douce et même un peu tremblante d'émotion, je conçois que monsieur votre fils m'aime ; il me connaît ; mais vous, êtes-vous bien sûr d'avoir de l'amour pour moi, vous n'avez jamais vu mon visage ?

—Vous ignorez donc, répondit M. de Vigueux, combien les yeux de l'amour sont perçans ? Vous croyez que l'obscurité vous dérobo à mes regards ? Vous vous trompez, mademoiselle, je vous vois, votre front blanc et vos beaux cheveux noirs, je vois l'ovale de votre visage et l'arc gracieux de votre bouche.

A ces mots, Mlle Clémence s'enveloppa soigneusement dans son châle ; M. de Vigueux disait à peu près vrai : la nuit était si pareille à celle qui l'avait précédée, elle était si transparente, qu'on pouvait facilement juger de la beauté d'une femme, pour peu qu'on en fût aussi près que l'était le baron ; mais celui-ci eut beau redoubler de protestations d'amour, la jeune personne sut adroitement éviter tous les pièges qu'on lui tendit ; et comme M. de Vigueux était incapable d'abuser de sa position et de sortir des bornes des convenances, il en fut pour ses sermens et pour ses brillantes expressions. Le jour allait venir, il fallut se quitter ; mais auparavant M. de Vigueux demanda un rendez-vous pour le lendemain.

—Oui mon père.

—Volontiers, dit la jeune personne en se retirant et elle s'élança hors de la petite salle de verdure et disparut comme Galatée parmi les arbres, sans cependant désirer de se faire suivre.

—Mon cher ami, dit le lendemain M. de Vigueux à son fils, voyons, es-tu bien amoureux de Mlle Clémence Girard ?

—Vraiment, mon pauvre enfant, mais es-tu sûr qu'elle t'aime ?

—Je n'en doute pas.

—Mais tu ne l'as pas vue depuis deux

jours, je t'ai forcé de manquer à un rendez-vous qu'elle t'avait donné ? tu dois être bien tourmenté ?

—Moi, pas le moins du monde.
—Si tu avais un rival ?

—C'est impossible.
—Eh ! bien, je veux agir franchement avec toi, j'aime ta maîtresse.

—J'espère bien que vous l'aimerez un jour.
—C'est déjà fait, te dis-je, je l'aime, et admire mon malheur, ajouta l'hypocrite baron, j'en suis aimé.

—Cela va sans dire ; elle aimera beaucoup son beau-père, elle me l'a toujours promis.

—Mais comprends donc ce que je dis ; elle me préfère à toi, et si je le voulais sérieusement, tu aurais une belle-mère dans un mois, et cette belle-mère serait Mlle Clémence ; m'entends-tu maintenant ?

M. Alfred fit une pirouette, s'élança un refrain de Voudeville et quitta le cabinet de son père en riant aux éclats.

—Ah ! tu le veux, dit le père ; te voilà prévenu, je joue franc jeu ; à ce soir.

M. de Vigueux, qui avait passé deux nuits assez fatigantes, se coucha et s'en dormit, en rêvant, comme Joconde, à ses succès prochains. A onze heures il était à cheval, à minuit il arrivait dans la petite salle de verdure ; cette fois il n'y trouva personne ; étonné, il chercha, il s'orienta, il appela à demi-voix ; tout-à-coup des hommes vigoureux se saisissant de lui, s'emparèrent de chacun de ses bras et crièrent au voleur.

—Ah ! c'est toi, coquin, nous te guetons depuis huit jours, nous te tenons enfin.

—Taisez-vous donc, malheureux ! leur disait M. de Vigueux, je ne suis point un voleur ; tenez, tenez, voici de l'or, prenez ma bourse.

—Le gueux ! disait le jardinier de Mme Girard (car c'était lui qui s'était fait aider d'un compère pour cette expédition) ; le gueux il nous offre l'argent qu'il vient de voler chez un voisin.

Cependant une fenêtre de la maison de campagne s'ouvrit et une dame parut à un balcon :

—Madame Girard ! madame Girard ! criait le jardinier, je le tiens, je le tiens le voleur.

Jamais M. de Vigueux ne s'était trouvé dans un pareil embarras ; il prit son parti et se laissa conduire devant le juge qui devait décider de son sort. Les deux paysans le conduisirent avec précaution et l'amènèrent dans un vestibule, où ils mirent en délibération s'ils ne le garrotteraient pas, lorsque la porte du salon s'ouvrit, et Mme Girard parut une bougie à la main ; d'un coup d'œil elle comprit ou parut comprendre que son jardinier s'était mépris et qu'elle n'avait point devant elle un malfaiteur :

—Ne retenez pas davantage Monsieur, dit-elle ; mais ne quittez pas non plus ce vestibule.... Monsieur, voulez-vous bien me suivre au salon.

M. de Vigueux, assez embarrassé de sa personne, entra dans une pièce meublée avec la plus grande élégance, et se trouva en face d'une femme de trente-deux ans environ, mais dont le visage fin et remarquable par son air de jeunesse, n'en accusait guère que vingt-six. Si M. de Vigueux était mis avec recherche, Mme Girard de son côté, avait une toilette simple, mais qui accusait un goût si sûr et un soin si scrupuleux qu'il était naturel de penser qu'elle avait reçu du monde dans la soirée.

—C'est la voix de Clémence, pensa M. de Vigueux, mais ce n'est pas elle : Clémence est plus petite.

—Je ne renouvelerai pas l'injure, Monsieur, que venez-vous faire chez moi à cette heure.

—Madame, répondit en balbutiant M. de Vigueux, ébloui par une beauté supérieure à celle dont son imagination dotait Mlle Clémence, Madame... je ne sais... en vérité...

Il ne voulait pas compromettre la jeune fille, et il se trouvait dans la situation d'un homme qui est prêt à faire la plus grande maladresse.

—Que venez-vous faire chez moi, Monsieur ? répéta Mme Girard.

—Madame, je n'avais pas l'honneur de vous connaître, je ne savais pas chez qui j'étais, et votre jardinier a une si jolie fille que...

—Mon jardinier n'a point d'enfant.

M. de Vigueux se mordit les lèvres. Il est d'une maladresse comme d'une chute, un premier faux pas fait tomber dans un autre.

—Que venez-vous faire chez moi, Monsieur ?

—Tenez, madame, je viens souvent à Sceaux, et une jeune femme de chambre... J'ignorais qu'elle fût à vous.

—Une femme de chambre à moi ! impossible, Monsieur. J'ai deux femmes de chambre : l'une a cinquante-six ans, l'autre soixante. Comment vous nommez-vous, Monsieur ?

—Le baron de Vigueux.

—De Vigueux ! dit Mme Girard ; mais, attendez donc, je reçois ici quelquefois un jeune homme de ce nom...

—C'est mon fils, madame.

—Cela n'expliquerait pas votre visite nocturne.

—Madame il y a ici une jeune personne, dit M. de Vigueux, qui commençait à reprendre quelque assurance ; mon fils, oubliant ce qu'il vous devait, s'est permis de lui faire la cour, et il a obtenu un rendez-vous, dangereux pour l'un et pour l'autre. Alors madame...

—Une jeune personne, Monsieur, dit Mme Girard ! de qui voulez-vous parler, de Clémence, de ma fille ?

—Oui, Madame, je l'avoue à mon regret, Mademoiselle votre fille avait donné un rendez-vous à Alfred ; mais ne craignez rien Madame, ils ne se sont pas vus ; c'est moi qui ai eu l'honneur d'entretenir Mlle Clémence et vous pouvez être certaine que...

—Ma fille, Monsieur, reprit doucement Mme Girard, a une mère aussi soigneuse de sa conduite que vous pouvez l'être de celle de monsieur votre fils ; elle avait donné un rendez-vous, mais soyez persuadé, Monsieur, que si elle a eu cette imprudence, je ne lui ai pas permis du moins de la commettre. Depuis trois jours ma fille n'est plus à Sceaux.

—Comment, Madame, je n'ai pas passé une heure avec elle...

—Non, Monsieur ; j'avais fait comme vous.

Par prudence paternelle, vous étiez venu au rendez-vous donné à M. votre fils ; et moi, dans le même but, j'avais pris la place de ma fille.

Les yeux du baron se dessillèrent ; il tomba aux pieds de Mme Girard, et, honteux d'un égarement que rien n'excusait, il avoua son amour en priant d'oublier une erreur si heureuse pour lui.

—Avouez, Monsieur le baron, que vous avez cru que j'avais quinze ans ?

—Et vous Madame, avouez que mon fils était votre complice ?

—Il ne l'est devenu qu'après notre première entrevue, Monsieur ; vous êtes un rival si dangereux qu'il fallait bien empêcher ce garçon de se désespérer.

—Et votre jardinier, Madame, et ces cris : Au voleur ! au voleur !

—Vous êtes si entreprenant, Monsieur, que je ne pouvais pas agir d'une autre manière.

Quelque temps après M. de Vigueux vit enfin cette Clémence donc il s'était cru amoureux, c'était une petite pensionnaire, vive et jolie, il est vrai, mais qui était bien loin de la beauté et de la grâce de sa mère.

Mme Girard devient bientôt baronne de Vigueux et dès que M. Alfred eut son diplôme d'avocat, il épousa Mlle Clémence.

MARC PERRIER
(Le Tom.)

QUESTION CALEMBOURIFIQUES.

Ce matin, les quarante-quatre de Wail

ly n'avaient pu devenir à eux tous Pour-quoi demain les blanchisseuses ne seront pas moins légères qu'à l'ordinaire.—C'est, leur dit M. de Wailly XLV, parce qu'elles n'en presseront pas davantage (n'empreseront pas davantage.)

A la demande de M. Dupin : "Pourquoi la tapisserie royale est-elle plus élevée que le char de l'arc du Carrousel ? M. Sauzet a répondu : "Parce qu'elle est sur l'essieu (les cioux)."

Hier, M. Cunin-Gréaine avait rossé son cheval toute la journée, sans pouvoir deviner Combien il faudrait de fouets pour le faire saigner.—Et bien, lui dit M. Enouf, il'en faudrait vingt, Car pour que l'animal fût saignant (100 glands), il faudrait vingt fouets cinglans (20 fois 5 glands).

Un jour, l'Hivar a demandé au Printemps :—Printemps, mon bonhomme, toi qui as toujours des plaisanteries de saison, saurais-tu me dire d'ici à demain matin, Quelle est celle des quatre saisons qui fait vire l'Amour ?

EXTRAITS DIVERS.

AMNISTIE.
RAPPORT AU ROI.

Sire,

Une amnistie a signalé, il y a trois ans, le mariage de l'héritier de la couronne. Cédant aux inspirations de son cœur et aux conseils d'une politique éclairée, Votre Majesté voulut qu'un événement qui comblait les vœux de la France, en assurant la perpétuité de la dynastie de juillet, fut l'occasion d'un grand acte de clémence ; elle rendit la liberté à tous les condamnés alors détenus dans la prison de l'état pour crimes et délits politiques.

Le mariage de votre second fils, Sire répand dans votre auguste famille une joie à laquelle la nation s'associe. Votre Majesté désire qu'il devienne une nouvelle occasion de manifester sa royale clémence ; vos ministres se rendent avec empressement à ses ordres en lui proposant de compléter l'amnistie, et de l'étendre à tous les individus condamnés pour crimes et délits politiques avant le 8 mai 1837, qu'ils soient ou non détenus dans les prisons de l'état.

Cette mesure effacera les dernières traces d'événement qui sont déjà loin de nous, et dont rien aujourd'hui ne fait craindre le retour. La clémence sied au gouvernement de Votre Majesté ; elle l'honore sans l'affaiblir.

Un pouvoir qui a su pardonner acquiert le droit de se montrer inflexible, quand sa générosité trouve des cœurs ingrats ou rebelles.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, etc.

Le garde-des-sceaux, ministre secrétaire d'état au département de la justice et des cultes.

VIVIEN.

Ordonnance du roi.

L'amnistie accordée par notre ordonnance du 8 mai 1837 est étendue à tous les condamnés, avant la dite ordonnance, pour crimes et délits politiques, qu'ils soient ou non détenus dans les prisons de l'état.

ANGLETERRE.

—Le 22 avril, le bruit courait à Londres que l'affaire du Maine était arrangée, mais les feuilles tories affirmaient le contraire.

Voici, du reste, ce que le Morning Chronicle, journal presque officiel de lord Palmerston, comme on sait, rapporte de son côté sur ce sujet :

« Les consolidés ont éprouvé un mouvement de hausse par suite du bruit qui a couru que la question des frontières du Maine a été réglée à l'amiable par lord Palmerston et M. Stevenson, ambassadeur des Etats-Unis. On dit que la délimitation proposée par le roi de Hollande doit être adoptée comme base de l'arrangement, et que l'état du Maine doit recevoir 200,000 liv. ster. comme indemnité pour son adhésion à l'arrangement et en considération de la portion du territoire cédé par cet état sur les rives du fleuve Saint-Laurent. Nous apprenons qu'un membre influent du congrès de l'état du Maine, qui a fait un voyage en Angleterre l'année dernière, s'est exprimé sur cet arrangement de manière à faire penser

qu'il y donnerait son assentiment. On dit aussi que la dernière lettre écrite par M. Forsyth à M. Fox est d'une nature très conciliante, et fait espérer que l'arrangement amiable de la question, depuis si long-temps, pendante de la ligne des frontières sera réglée avant peu d'après les bases proposées par le roi de Hollande. »

AUTRICHE.

Les journaux allemands, après avoir annoncé que l'empereur allait accorder une amnistie pleine et entière à tous les Lombardo-Vénitiens compromis dans les affaires politiques, avaient révoqué ce fait en doute. Il est aujourd'hui confirmé.

LAURORE DES CANADAS.

MARDI 26 MAI, 1840.

NOUVELLES ANNONCES AUJOURD'HUI.

Bureau d'avocat, John McDonell.
Dissolution de société, F. Mercure & Cie.
Magasin d'épicerie, F. Mercure.
Avis, toutes personnes etc.
Avendre un Emplacement à St. Jacques.
Tous ceux qui doivent etc.
Il est attendu etc. Henri Forsans.
Vente de Marchandises endommagées et non endommagées, le 1er juin J. D. Bernard.
Vente de Marchandises endommagées, J. D. Bernard, aujourd'hui à midi.

DU CANADIAN COLONIST DU 14 MAI.

Les Conseils de district tels que proposés par le projet d'Union, ne sont pas la portion la moins remarquable de cette mesure. Ces conseils dans le fait équivalent à une incorporation des habitants du pays, pour toutes sortes d'objets locaux ; Ils sont investis du pouvoir d'imposer et lever dix taxes sur la propriété tant réelle que personnelle, et de disposer des fonds provenant de telles taxes. C'est le gouverneur qui nomme le Président, et pour les trois premières années tous les conseillers aussi si après ce laps de temps la charge sera élective ; Le nombre de districts, et de Townships propres à constituer chaque district, ainsi que la qualifications des candidats, et le quantum des amendes pour refus de servir, sont aussi laissés à la discrétion du gouverneur. C'est de cette manière que les Canadas vont être doté, d'institutions municipales, et que les suggestions libérales de Lord Durham vont être mises en pratiques. La taxation sans la représentation, la taxation par une autorité déléguée par un gouverneur, voilà ce que l'on peut appeler de la libéralité avec esprit de vengeance ; le pouvoir illimité donné au gouverneur de condamner à l'amende toute personne refusant de remplir les fonctions de conseiller, et la nomination du Président, tout cela est en parfaite harmonie, avec l'esprit de liberté qui doit faire l'essence d'institutions municipales ! voilà le système d'après lequel on s'attend que des Bretons se laisseront gouverner, et cela à la face et sous les yeux des Etats-Unis !!

Les improvisateurs de cette mesure, notwithstanding toutes les fraudes et les ruses auxquelles ils ont eu recours pour leurrer les esprits dans la colonie comme dans la mère patrie, se sont fait une bien lourde illusion à eux mêmes, en s'imaginant que les institutions municipales étaient susceptibles de s'amalgamer d'une manière aussi intime avec le despotisme, et les institutions électives avec les nominations à la discrétion de l'exécutif. Le despotisme pur du conseil spécial serait encore préférable à ces conseils de district de création bâtarde. Quand à la proscription de la langue française de tous les débats et même de tout usage public en général, il n'y a pas besoin d'en parler, elle est en parfait unisson avec tout le reste de la mesure.—Comment en vérité pallier l'inconséquence d'un gouvernement qui, après avoir arraché de force aux Canadiens Français les immenses biens des Jésuites,

et les séminaires institués pour propager l'éducation, et les avoir convertis en casernes et en magasins d'inspection ; ose accuser d'ignorance ces mêmes Canadiens Français, et les forcer ensuite à parler et écrire l'anglais d'une manière intuitive,

Est-ce là un moyen éminemment qualifié à hâter l'anglicisation d'un peuple, et à nourrir des sentiments d'attachement envers le gouvernement doux et paternel de Sa Majesté. Il y a sans en douter dans la mère patrie et dans le Parlement un désir sincère de rendre ces colonies libres et heureuses, libres non seulement de nom, mais en réalité, de leur donner la jouissance libre de toutes les vieilles et meilleures institutions anglaises. Malgré tout dans les colonies nous sommes à la merci de favoris sans responsabilité et de petits ministres d'état, qui ont le don d'empoisonner tout ce que l'on peut nous accorder de bon et sont constamment sur l'alerte pour frustrer les colons de la jouissance des bienfaits que la mère patrie à l'intention de leur conférer. Jusqu'à ce que le système des avocats irresponsables soit renversé, et qu'on ait mis à la place quelque chose de vraiment anglais, nous devons nous résigner à demeurer sous la férule des régulateurs actuels de la conscience de nos gouverneurs.

La législature unie aura bientôt senti la nécessité de suivre l'exemple de la Nouvelle Ecosse, en rendant le gouverneur personnellement responsable de toute mal-administration, en demandant son rapel ; ce moyen contraindra les gouverneurs à faire partager la responsabilité aux conseillers, et à mettre le gouvernement en harmonie avec les désirs de la Majorité au lieu d'être constamment en arrêt contre elle. Quelques efforts que fassent les ennemis de la liberté, pour écraser les institutions libérales et asservir les colonies, ils seront vains et inutiles, et plus tôt, l'on connaîtra en Angleterre le trait caractéristique de nos petits despotes à esprit rétroci, sera le mieux.—

La mesure de l'Union aura, comme il arrive assez souvent l'effet de frustrer les projets et les plans de ceux qu'il ont enfantés ; formulés dans le secret, basés sur l'injustice et la spoliation ; poussés en avant au moyen de la fraude et du mensonge, tyrannique dans ses clauses, pleins d'hypocrisie sous le masque de la libéralité, semés en œuvre suffira pour ouvrir les yeux aux hommes de tous les partis, sur la véritable source de tous nos malheurs coloniaux et le jour qui nous débarrassera de l'Union, confèrera aux colonies le bienfait d'un gouvernement vraiment anglais et conséquemment responsable.

THEATRE ROYAL.—Herr Olinheim a donné sa représentation. Nous devons dire qu'il a déployé beaucoup de force et d'adresse. Malheureusement la salle était trop dégarnie pour le récompenser des fatigues qu'il a dû endurer ? Ses manières de monter à cheval ont été bien exécutées, son ascension sur la corde double a été bien accueillie. En un mot le tout a été exécuté aussi bien qu'on devait s'y attendre, et a même surpassé. l'attente du public. Le spectacle s'est terminé par le mouvement en rotation barre horizontale, dont les nombreux applaudissement qu'il provoqua font l'éloge.

Nous devons aussi ne pas oublier de dire que la bande du 66me a exécuté avec beaucoup de goût durant la soirée, ce qui la rendait encore plus brillante.

Hier il y eut une grande revue des troupes stationnées à Montréal, en commémoration de l'anniversaire de la naissance de Sa Majesté.

NOUVELLES MARCHANDISES SECHES.

Le soussigné reçoit actuellement par le Great Britain le Glasgow et le Toronto de Londres, et attend sous peu de temps par les vaisseaux le Courrier, le Benjamin Hart et autres, et offre en vente les marchands ses suivantes :

Draps et Casimires, Soiries, Toiles, Cotons, en Ballois et en caisses, Chaussures pour Dames, de toutes sortes ; Dours artificielles, Parasols et Parapluies, Châles de Cachemire, de Laine, de Soie, de Chenilles à la mode, Chapeaux de Pailles de Poissane et autres, Coiffes et Passes ; aussi un grand assortiment de gants de soie, Kid, et autres, de toutes les couleurs et de toutes les qualités, et un grand nombre d'autres effets trop considérables pour être détaillés.

Il offre aussi en vente une grande quantité de Marchandises Françaises, tels que Cols pour Messieurs, Soiries, Rubans, Gants de Kid, de Soie et autres.

Ces effets ayant été choisis avec un grand soin par le soussigné en Angleterre, en Irlande et en Ecosse, il peut en garantir la qualité et la bonté et en disposer à un aussi bas prix qu'aucun autre Marchand détaillé ou en gros.

Le soussigné tient ses voutes pour Marchandises en gros à l'entrée de la rue St. Charles Borromée, vis-à-vis la demeure de C. G. S. de Bleury. Ecuyer.

FELIX MERCURE. Vis-à-vis le Palais de Justice, Rue Notre Dame. b m-6

19 Mai 1840.

FONDS DE MAGASIN CONSIDERABLES.

Le soussigné offre en vente son ANCIEN FONDS de Magasin qui se compose d'un assortiment général de Marchandises Sèches ; en outre une grande quantité de Hardes faites propres pour attirer l'attention des Marchands du Haut-Canada ainsi que ceux de cette ville.

1000 Paires Pantalons de Drap, Bouragan, &c. 500 Habits et Surtouts de do do 100 Douz. Vestes et chemises. 50 Douz. Manteaux de McIntosh imperméables.

FELIX MERCURE, Vis-à-vis le Palais de Justice, ou à ses Voutes, rue St. Charles Borromée.

19 Mai 1840.

MARCHANDISES NOUVELLES.

Les Soussignés reçoivent présentement par le Great Britain, et attendent journellement par d'autres Navires :

UN assortiment général de Marchandises de goût et d'étape, entr'autres CHAPEAUX DE PAILLES pour Dames, à vendre à leur magasin en Gros et en Détail, en face du Palais de Justice.

N. P. Comme les Marchandises ci-dessus ont été choisies sur les lieux par un des associés, ils pourront en disposer à bas prix, au comptant.

I. L. BEAUDRY & Co. ca-2.

Montréal 5 Mai 1840.

AVIS PUBLIC est donné qu'il a été trouvé certaine somme d'argent et quelque papiers que le propriétaire peut avoir en fournissant des preuves satisfaisantes de ses droits aux objets trouvés. S'adresser à

Frs. CHEF dit VADEBONCEUR, fils. Rue la Gauchetière, Faubourg Québec.

A VENDRE.

PAR le soussigné, 300 paires de bottes, à cheville et à fil. 500 do ponces, do do 200 do souliers doubles, et bottines pour femmes.

N. B. Une déduction de 20 pour cent sera faite sur le prix qu'on pourra se les procurer ailleurs.

—AUSI—

Un assortiment général de MARCHANDISES SECHES à ses Magasins rue St. Paul, près le coin Nord de la rue St. François Xavier.

Le tout sera vendu au plus bas prix possible. MARC LEFEBVRE. Rue St. Paul vis-à-vis de M. Galt. Montréal, 8 mai, 1840.

BANQUE DU PEUPLE.

—O—

AVIS.

LES directeurs de la Banque de "Viger, Dewitt et Cie ayant résolu de limiter le capital de la dite Banque à la somme de CENT CINQUANTE MILLE LOUIS cours actuel, £150,000 ; Avis est par le présent donné que le livre de souscription sera clos le premier jour de JUILLET prochain.

Par ordre des directeurs. B. H. LEMOINE, enissier. Rue St. François Xavier, 30 avril 1840. j-4

AVIS.

LES affaires faite dernièrement au nom de M. WHITE à son MAGASIN de FER FERBLANTERIE, PEINTURE &c. seront pour la future faite au nom M. WHITE & CIE, au N. 92 dans la rue St. Paul, vis-à-vis M. Trudeau, Apothicaire, ou toutes ordres dans leurs Branches sont reçus, et exécutés avec attention et ponctualité.

M. WHITE & Cie. j-4

AVIS PUBLIC.

JEAN B. MAILLET, à l'honneur de prévenir les Canadiens qui voyagent aux Etats-Unis, qu'il a ouvert une MAISON de PENSION et d'ÉCOLE, dans la ville de Burlington, rue Champlain, où les voyageurs trouveront toutes les commodités désirables, on leur fournira aussi tous les renseignements sur les routes, et on leur indiquera les places, où ils trouveront de l'ouvrage le plus à leur avantage.

Burlington, Vermont, 9 Mai 1840.

A VENDRE

PAR LE SOUSSIGNÉ, LE RAPPORT sur les MISSIONS du Diocèse de Québec, qui sont secourues par l'Association de la PROPAGATION de la Foi.

Prix.—1s. 3d. E. R. FABRE. L.M.—104. Montréal, 28 avril, 1840.

AGENCE

COURRIER DES ETATS-UNIS. LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer les Abonnés au "COURRIER DES ETATS-UNIS," qu'il vient d'être nommé l'AGENT, pour le District de Montréal. Ceux qui désirent s'abonner à un JOURNAL FRANÇAIS, publier hors du pays, ne peuvent mieux faire qu'en s'abonnant "COURRIER DES ETATS-UNIS." Ce JOURNAL est extrêmement bien rédigé, la CORRESPONDANCE PARISIENNE surtout, est très intéressante.

Prix de l'abonnement, 8 DOLLARS par AN-payable six mois d'avance.

E. R. FABRE, Rue St. Vincent. L.M.—104. Montréal, 27 avril, 1840.

ECRITS POPULAIRES DE FRANKLIN, A VENDRE PAR

E. R. FABRE. Prix.—8 Sols la Brochure. —28 avril.

A VENDRE OU A LOUER.

AU petit Village de Repentigny sur la rivière de L'Assomption, une superbe MAISON bien située, pour le commerce avec une BOULANGERIE et autres dépendances, à la fourche de quatre chemins ; autrefois appartenant à HIPOLITE VINET.

Pour les Conditions s'adresser à JOSEPH DESCHAMPS sur les lieux. Il donnera possession immédiate. 15 mai, 1840. j-5.

Le soussigné ayant ouvert une BOUTIQUE de TONNELIER, à l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il est prêt à exécuter toute sorte de commande concernant sa branche, à des prix modérés. Sa boutique est établie rue St. Dominique, faubourg St. Laurent près chez Monseigneur.

F. X. TESSIER. Montréal, 11 mai, 1840. 1m. 4

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le soussigné vient de transporter le fond de son Magasin dans le Magasin ci-devant occupé par Mr. RENAUD CIE. faisant directement le coin de l'Hôpital, où encoignure des rues St. Paul et St. Joseph. On trouvera chez le Soussigné un assortiment général de Marchandises Sèches de toute qualité.

Un assortiment très varié de HARDES FAITES. Le tout à des prix très modérés.

H. DUBRULE. Montréal, 12 Mai 1840.

MAISON DE PENSION. LES DAMES DAVID.

PRENNENT la liberté d'informer les personnes qui viennent au Village de St. HYACINTHE et celles qui désireraient placer leurs enfants au Collège, qu'elles pourront trouver chez elle, Maison voisine de Mr. Frs. Paul, une bonne TABLE et de très bonnes Chambres. Elles prendront aussi des pensionnaires au mois. On trouve aussi de bonnes remises pour les voitures. St. Hyacinthe. 18 Mai, 1840. 1m-6

DISSOLUTION DE SOCIETE.

AVIS est par le présent donné que la SOCIETE qui a existé entre Frs. BENOIT & CHARLES MAROIS sous le nom et raison de BENOIT & MAROIS est dissoute de ce jour, d'un consentement mutuel. Ceux qui ont des réclamations sont priés de les présenter sans délai, et ceux endettés à la dite Société sont requis de payer à Frs. BENOIT autorisé de régler les affaires.

F. BENOIT, CHARLES MAROIS. Montréal, 10 Avril, 1840. j-100.

A VENDRE.

TOILES à BLUTEAUX de Blackmore. Par J. D. BERNARD, Agent. Montréal 8 mai 1840.

A VENDRE

A CETTE IMPRIMERIE, LE PROCES COMPLET DE LA REINE vs JALBERT. Ce Pamphlet contient près de 90 pages. Prix :—30 Sous.

AVIS.—Toutes personnes nous fournissant SEPT abonnés avec Paiement, recevront une agence, et un numéro Gratis. Le prix de la souscription est de DIX shillings à la ville, et QUINZE shillings si on le reçoit par la Malle.

MESSRS. LES CURE'S DE LA CAMPAGNE QUELQU'UN agé de 37 ans et pouvant donner de bonnes recommandations, désirerait trouver de l'emploi, soit comme SACRISTIN, soit comme BEDEAU, auprès de Messrs. les Curés de la Campagne, étant qu'il se fait fort de remplir satisfaitement, sachant servir la messe, etc. et aïre le cathécisme.—S'adresser à ce bureau. —11 Décembre, 1839 j-64.

A VENDRE.

30 ACTIONS ou Parts dans la BANQUE DU PEUPLE. 5 dito dans la COMPAGNIE DU GAZ. L. H. LAFONTAINE. Avocat j-1.

Mai, 1er 1840.

JOHN GRIFFITH.



BOUTIQUE de MEUBLES de ménage et MAGASIN de PEINTURE et de VITRE, à Montréal, No. 171, rue St. Paul, seconde porte au nord de la nouvelle Maison de Douanne en GROS et en DETAILS.

J. G. a en mains une grande variété de Chaises à la mode à fonds en canne, en jones et à la façon Windsor, ainsi que tables, couchettes, lave-mains, &c. &c.

Peintures de toutes les couleurs, huiles, térébenthine, vernis, pinceaux et blanchissoirs, mastics pour tarreaux de vitre et autres, du blanc, puis une variété d'autres articles, à vendre aux conditions les plus raisonnables.

Peinture de maison et d'enseigne, et vitrage exécutés élégamment.

Factorerie au faubourg Québec, près la Tannerie de Galt. 3 Avril, 1840. j.-97.

BATEAU A VAPEUR.



CHARLEVOIX

CAPITAINE VICTOR CHENIER.

Les soussigné informent respectueusement le public qu'il ont ouvert un BUREAU dans les nouvelles batisses de M. FRANCIS MULLINS, près du port, rue des commissaires. Ils profitent de cette occasion pour offrir leurs meilleurs remerciements pour l'encouragement libéral qu'ils ont reçu jusqu'à présent, et ils espèrent, par les soins qui seront apportés au bien-être des passagers, de mériter la même faveur.

Pour fret ou passage s'adresser à leur bureau ou au capitaine à bord.

DE GROSBOIS & MONGEAU, Agens. Montréal, 8 mai 1840.

LIGNE D'OPPOSITION.



LE CYGNE.

CE BATEAU à VAPEUR capitaine JOS. A. PACAUD, commencera ses voyages régulièrement, aussitôt l'ouverture de la navigation, entre MONTREAL et CHAMBLEY, touchera aux mêmes lieux que l'an dernier, le Bateau a été complètement réparé à neuf sa MACHINE a de grandes améliorations. Le Public qui a libéralement encouragé cette ligne, aura lieu d'être satisfait des arrangements qu'a pris le Capt. PACAUD, pour qu'il soit satisfait ponctuellement et à bon marché. Pour fret et passage s'adresser à bord.

St-Ours 4 Avril 1840. a m-99

SERA MISE EN VENTE LUNDI PROCHAIN LA SCIENCE

Du vieux Discours d'Horoscope, Contenant la manière de tirer l'HOROSCOPE, les Demandes, la Table des Oracles, les Réponses, et Avis.

PAMPHLET in 8o, avec couverture imprimée sur papier de couleur, Prix : TRENTE sous. L'impression est très soignée, le papier de première qualité. Première Edition publiée à Montréal, et qui n'a été tirée qu'à un petit nombre d'exemplaires.

Sous Presse et paraîtra incessamment. la CUISINIÈRE CANADIENNE. Livret in 12, prix : UN ECU.

Ouvrage indispensable aux mères de famille, aux jeunes femmes, et généralement à toutes les personnes qui veulent apprendre à bien préparer et cuire les viandes, faire les pâtisseries et confitures, aussi recettes pour les liqueurs, boissons, &c. &c. N. P. Les Directions sont toutes garanties infailibles, étant extraites du Journal d'un ancien confiseur de Montréal, et ont été éprouvées par plusieurs familles.

LOUIS PERRAULT. j-99. 10 Avril 1840.

IMPRIMERIE NOUVELLE.

LE SOUSSIGNÉ, a recommencé l'Imprimerie. Le fonds de son présent Matériel est des plus étendu, et ne le cède à aucun établissement à Montréal par la nouveauté et la variété des CARACTÈRES.

Il se chargera de confectionner avec élégance et célérité dans les deux langues, tout ouvrage que l'on voudra bien lui confier, et notamment : Blancs de toute description pour les Cours de Justice et les Etudes de Notaires, Cartes, Invitations d'enterrement, Catalogues, Factures, Circulaires, BILLETS Promissoires et de Change, BILLETS de Banque, petites et grandes Affiches, Brochures, Livres &c. Le tout à bon Marché.

N. B. Les personnes qui me sont endettées sont priées de vouloir bien venir régler au plutôt au Bureau de mon Imprimerie, ancienne place du Vindicator, batisses de la ci-devant Compagnie du Nord Ouest.

LOUIS PERRAULT. j. 59. Rue Ste Thérèse, 22 Nov.

A VENDRE

OU A ECHANGER POUR UNE MAISON DE VILLE.

UNE TERRE qui par sa proximité du village de Laprairie, offre de grands avantages. Pour plus ample information, s'adresser à L. D. ROCHON Ec. Avocat, rue St. Vincent, à Montréal. —6 Mars, 1840. j-89.

AVIS.

AVIS EST DONNE au public par les présentes que LOUIS BOURGEOU, menuisier, de la paroisse de LaValtrie, dans le district de Montréal est interdit à toutes fins que de droit, ainsi qu'il appert par une requête d'interdiction volontaire en date du 17 janvier présent mois, présentée aux honorables juges de la Cour du Banc du Roi pour le dit district de Montréal, et un acte en bas dicelle signé GEORGE FYKE l'un des dits juges de la dite Cour ; et que Dame JUDITH BOURDON, son épouse est et demeure son Conseil et Curatrice, que tous actes et marchés qui pourront à l'avenir du passé par la dit Louis Bourgeou sans le consentement et assistance de la dite Dame Judith Bourdon seront nuls et de nul effet, et que la dite sentence d'interdiction Ainscrite au tableau des interdits au greffe de la dite Cour à Montréal. 31 janvier 1840. y 79.

ANNONCE MEDICALE.

LE DOCTEUR COOK, peut être consulté confidentiellement le jour et le soir à son bureau. Le public doit respectueusement être prévenu que le Dr. Cook a reçu une éducation médicale régulière dans une des premières Institution de ce pays et qu'il borne sa pratique à une branche particulière de sa profession et au traitement de toutes les maladies. La méthode du Docteur Cooke a été confirmée par l'expérience et perfectionnée et rendue plus simple, par les nouvelles découvertes de la médecine et de la chirurgie, et a obtenu l'approbation des gens de l'art à l'étranger et dans ce pays. Le Docteur emploie dans les traitements pour la guérison d'une certaine classe de maladies une nouvelle médecine découverte par lui, qui est exempte de Beume de Copahu, non désagréable au goût et d'un effet prompt et efficace.

Bureau No. 3 Norton Street, près de Green treet, près de State street, Albany. N. Y

RETOURS ou rapports de quartier des juges de paix en conformité de l'Ordonnance 2e Victoria Chap. 20. et toutes autres espèces de formulés et de blancs en Français et en Anglais pour les magistrats, la police, les notaires et les huissiers à cette imprimerie.

JOHN LOVELL. Rue St. Nicolas, Montréal 26 octobre 1839

LOUIS PERRAULT tient toujours en main à son IMPRIMERIE, ancienne place du VINDICATOR, des

BLANCS,

imprimés sur excellent papier, et rédigés avec le plus grand soin, à l'usage des Avocats, Notaires, Arpentiers, Huissiers, &c.

Montréal, 24 Mars 1840. j-94. ON a besoin immédiatement à ce BUREAU de DEUX jeunes garçons intelligents, pour vendre le journal à la ville. 15 mai 1840.

CONDITIONS DU JOURNAL.

Ce journal se publie deux fois la semaine : le MARDI et VENDREDI matin.

Le prix de l'abonnement est de dix chelins par année outre les frais de poste. Les souscriptions ne sont pas reçues pour moins de six mois payables d'avance. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis, par écrit, un mois avant l'expiration de semestre.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ere insertion, . 2s. 6d. Chaque insertion subséquente, . 7d. Dix lignes et au-dessous. 1ere. insertion, 3s. 4d. Chaque insertion subséquente, . 10d. Au-dessus de dix lignes : 1ere insertion par ligne, . 4d. Chaque insertion subséquente, par ligne, 1d. Les annonces se publient tant qu'on ne donne pas ordre de discontinuer, chaque fois que le nombre d'insertions qu'on requiert n'est point exprimé sur l'ordre.

Le Bureau de L'AUREORE DES CANADAS est établi Rue ST. PAUL, près la maison de Douane.

Les correspondances doivent être adressées, et toutes réclamations faites, Francis de Port, à F. CINQ-MARS, propriétaire de l'Aurore des Canadas

A GENS.

Québec, Trois-Rivières, St. François, Deschambeault, St. Grégoire, Nicolet, Gentilly, Machiche, Berthier, L'Assomption, St. Jacques, St. Hyacinthe, St. Ours, St. Denis, St. Antoine, Varennes, Boucherville, Laprairie, St. Césaire, St. Pie, St. Eustache, Rigaud, Lacadie, Mr. CHARLES DION. Mr. J. B. LAJOIE, Mr. DE ST. FRANÇOIS Mr. T. MARCOTTE. JOSEPH PRINCE, Ec. CHARLES GIROUX, Ec. J. L. WOLFF, Ec. M. P M. RICHER, Ec. M. P A. D. BONDY, Ec. M. P. ISIDORE ROY, Ecuyer. J. DUFRESNE, Ec. Mr. CADORETTE, Dr. J. LUSIGNAN. Mr. LOUIS PAGE, Mr. TH. GAUTHIER, E. D. BEAUDRY, Ec. Jos. WEILBRENNER, Ec. Mr. — CHARLEBOU. Mr. PIERRE PRATTE, H. BONDY, Ecuyer, W. H. SCOTT, Ecuyer, M. P. FOURKIER, Mr. P. Mr. JOS. O'CLAIRE

Imprimé et publié par F. CINQ-MARS, rue St. Paul, demeurant rue Capitale, près du vieux Marché.